

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2023

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, L.Glad, C. Jacobs, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, C. Sondaz, M.P Mermet, G.Bagci, J.P. Rukundo , N. Paccini, C. Souak, B. Belony, N. Yvrard, J.P. Mailles, S. Andriot,

Excusés : X. Francisco, A. Talbot, D. Rahis (pouvoir à P. Bonnaire)

Secrétaire de séance : S. Andriot

Mise en place d'un référent déontologie :

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local avant le 1^{er} juin 2023.

Le CDG38 propose dans ce cadre un dispositif mutualisé et financé par les cotisations additionnelles des collectivités, facilitant l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1^{er} Juin 2023.

Proposition de signer cette convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil aux élus (référent déontologue élus) proposée par le CDG38 pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023 (tacite reconduction par la suite). (Unanimité)

RIFSEEP : (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) Pour rappel, le RIFSEEP est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Il a vocation à remplacer l'ancien régime indemnitaire établi par délibération en date du 29 novembre 2012.

Suite au travail collectif effectué avec plusieurs communes du secteur, et suite à l'avis favorable préalable du service de contrôle et conseil de la Préfecture, le projet du RIFSEEP est passé en CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de l'Isère.

Le Conseil Municipal peut maintenant délibérer sur le RIFSEEP, avec une proposition de mise en œuvre pour le mois de juin 2023. Il est proposé d'adopter le projet de délibération d'instauration du RIFSEEP (Unanimité)

Avancement de grade : Création d'un poste d'attaché principal à temps complet au 1^{er} juin 2023 :

Le Directeur Général des Services est actuellement mis à disposition sous convention par la

commune de l'Isle d'Abeau. Cette convention arrivant bientôt à terme, il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal afin de pouvoir le recruter. (Unanimité)

Signature/prolongation accord-cadre pour le marché Gaz avec le TE38 :

Le marché de fourniture en gaz se termine fin 2024. La collectivité doit se positionner sur une solution future d'approvisionnement. Un accord-cadre, tel qu'il est proposé actuellement via le TE38, permet de bénéficier d'un tarif groupé et limite les éventuelles hausses de coûts. Il est proposé de reconduire l'accord avec le TE38 et signer le futur accord-cadre pour la période de 2025 à 2028. (Unanimité)

Convention EPAGE pour l'entretien des ouvrages hydrauliques :

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'EPAGE doit entretenir et assurer la surveillance des ouvrages hydrauliques dont il a la charge. L'EPAGE souhaite faire appel à la commune pour l'entretien de l'ouvrage écrêteur de crue de la combe de Vez. En effet, c'est la commune qui l'entretenait jusqu'ici et l'EPAGE souhaite que la commune continue à le faire. En contrepartie, la commune bénéficierait d'interventions techniques de l'EPAGE pour l'entretien des berges de l'Agnay difficilement accessibles. Le volume d'heure de cet échange technique est estimé à 20h de travail par an. Il est proposé d'autoriser M. le Maire de signer cette convention avec l'EPAGE et ses futurs avenants. (Unanimité)

Déclarations préalables

SBC Préfa : parcelle B 296, en zone Ui au PLU, Blanc, bleu Bi' et Rouge Ri' au PPR, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 600 rue du Lac.

Elisabeth Leroy : parcelle AE 679, en zone Ua au PLU, pour création d'une véranda de 17m², suppression d'une avancée de garage et création d'un auvent, 57, Allée Pierre Badin.

Séréna Emery : Parcelle AC 334, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation d'une pergola bio-climatique, 369, rue des Châtaigniers

William Griseti : parcelle AE 333, en zone Ua au PLU, violet BC1 au PPR, pour installation d'une clôture en lamelles composites d'une hauteur de 1,57m, 128, rue de l'Hôtel de ville.

La Nivelles (SASU) : parcelle AE 450, en zone Ua au PLU, pour mise en place de stores sur l'avancée du magasin, Allée Gabriel Pellet.

Jean-Pierre Alves : parcelle AC 339, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour installation d'une pergola avec toiture tuiles rouge vieilli, 503, rue des Châtaigniers

Jérôme Devoldère : Parcelle AE 204, en zone Ua au PLU, bleu Bc et violet BC1 au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques 61, rue de l'Hôtel de Ville.

Permis de construire :

Marc Lévêque : parcelle AD 418, en zone Ub au PLU, Pour agrandissement d'un garage, création d'une ouverture, pose de volets roulants 324, Allée de Montcizet